
Département du
Nord

N° du registre
des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le dix septembre à neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain BLONDEAU, Maire

2022-09-06

Objet :
Élection des
représentants du
personnel

Etaient présents :

BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, VERRIER Michelle, BALZANO Sylvain, DHENNIN Nathalie, DELACOURT Philippe, HUIZINGA Martine, BAY Edwige, PIRET Annick, DE WAZIERES Cyril, LOMBART Muriel, TURPIN Patrice, VANTOUROUT Eric, PLICHON Philippe.

Formant la majorité des membres en exercice

Date de
convocation
02/09/22

Excusés :

Etaient excusés :

Date d'affichage
02/09/22

CARDON Jean-Paul, pouvoir PIRET Annick
BOUQUILLON Véronique, pouvoir PLANCQ Carmen
DELACOURT Séverine, pouvoir DELACOURT Philippe
DURAND Bernard, pouvoir DUTOIT Jean Michel
DUQUESNE Christine, pouvoir BALZANO Sylvain

Nombre de
Conseillers :

BOURGOIS Vincent, pouvoir EQUINE Philippe
MATHON Eliane, pouvoir BLONDEAU Alain
VANOVERSCHELDE Corinne, pouvoir PLICHON Philippe

- en exercice : 29
- présents : 21
- votants : 29

Vu l'article 4 II de loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique modifiant l'article 32 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Considérant l'avis favorable de commission à la commission « urbanisme, administration générale, RH » du 1er septembre 2022,

Une instance unique pour le dialogue social, nommée le Comité Social Territorial (CST), vient d'être créée. Cette nouvelle instance constitue la fusion de deux instances consultatives que sont le comité technique (CT) et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Elle verra le jour lors du prochain renouvellement général des instances dans la fonction publique, le 8 décembre 2022.

Le CST est créé dans les mêmes conditions que celles relatives aux comités techniques :

- Pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics de 50 agents et plus, le CST est obligatoirement créé en interne,
- Pour les collectivités territoriales et leurs établissement publics de moins de 50 agents, le CST est placé au Centre De Gestion.

L'effectif des agents retenu pour déterminer le franchissement du seuil de 50 agents est apprécié au 1er janvier de chaque année.

Le CST est composé de deux collèges :

- Le collège des représentants de la collectivité territoriale ou de l'établissement public,
- Le collège des représentants du personnel.

Concernant le collège des représentants du personnel, pour les collectivités ayant un effectif supérieur ou égal à 50 et inférieur à 300, le nombre de représentants est compris entre 3 et 5.

Au 1er janvier 2022, l'effectif de la ville de Wavrin étant supérieur à 50 agents (52 agents titulaires – 6 contractuels de droit public – 6 contractuels de droit privé), il est donc nécessaire de délibérer afin de créer cette instance d'une part et de déterminer le nombre de représentants du personnel titulaire, ainsi que le nombre de représentants de la collectivité d'autre part.

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour :

- voter la création du Comité Social Territorial,
- fixer le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST local à 3, le nombre de suppléant étant égal au nombre de titulaires,
- fixer le nombre de représentants de la collectivités titulaires au sein de du CST local à 2, le nombre de suppléant étant égal au nombre de titulaires,
- autoriser le recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, VERRIER Michelle, BALZANO Sylvain, DHENNIN Natalie, CARDON Jean-Paul (pouvoir PIRET Annick), BOUQUILLON Véronique (pouvoir PLANCQ Carmen), DELACOURT Philippe, HUIZINGA Martine, BAY Edwige, PIRET Annick, DE WAZIERES Cyril, DELACOURT Séverine (pouvoir DELACOURT Philippe), DURAND Bernard (pouvoir DUTOIT Jean Michel), DUQUESNE Christine (pouvoir BALZANO Sylvain), BOURGOIS Vincent (pouvoir EQUINE Philippe), LOMBART Muriel, TURPIN Patrice, MATHON Eliane (pouvoir BLONDEAU Alain), VANTOUROUT Eric, VANOVERSHELDE Corinne (pouvoir PLICHON Philippe), PLICHON Philippe

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
conformément aux
dispositions de la loi
n°82/623 du
22.07.1982
Le Maire,

A. BLONDEAU.



Pour extrait conforme
Le Maire,



A. BLONDEAU.